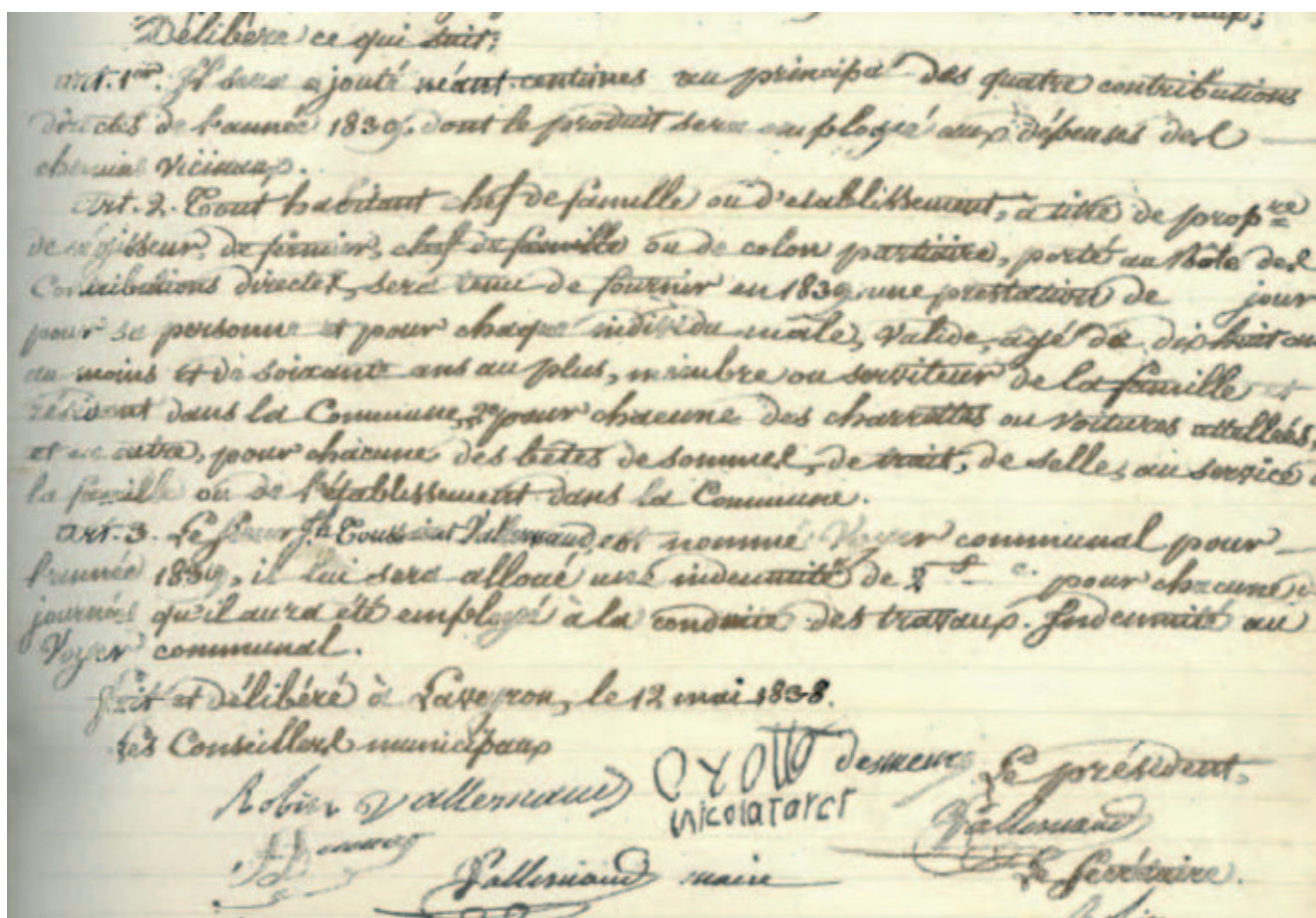


# Quand le progrès apporte du confort dans nos foyers



Aujourd'hui on rentre en contact avec l'autre bout de la terre sans quitter sa maison, on appuie sur un interrupteur et la lumière jaillit, on tourne un robinet et l'eau coule, on circule sur des voies douces et lisses... Certains anciens, pas si vieux que ça, se souviennent que lorsqu'ils étaient enfants le confort n'était pas toujours au rendez-vous. Le progrès a mis parfois de nombreuses années pour arriver dans nos communes rurales. Dans les registres regroupant les délibérations du conseil municipal, on trouve les dates auxquelles les différents travaux ont été actés ainsi que leur mode de financement.

Le 12 mai 1838 la commune



## Les voies de communications

Jusqu'à là les chemins étaient entretenus au gré des riverains. Suite à la loi du 21 mai 1836 le Préfet impose aux communes l'entretien des chemins vicinaux.

De ce fait les relations entre voisins et communes seront plus faciles, les chemins devenant plus carrossables. Cet

entretien des chemins sera présent et son financement modifié au cours de toutes les années qui suivront. Par exemple le 14 octobre 1850 création d'un « pontceau » sur la Triboule.

A toutes les sessions on trouve mention de créations, de travaux, de crédits au profit des différents chemins pour faciliter le cheminement des usagers qu'ils soient ou non de la commune.

## Action sociale

Le 16 avril 1845, suite à une circulaire et à un arrêté du préfet relatifs à l'extinction de la mendicité et du vagabondage (mendiants et vagabonds traînant à leur suite tous les genres de désordre...), le conseil municipal décide la création d'un Comité de Secours Permanent dit aussi Comité de Secours pour l'Extinc-

tion de la Mendicité. Ce comité que l'on voit mentionné à de nombreuses reprises au fil des délibérations gère les secours donnés aux indigents de la commune y compris l'aide aux frais scolaires pour les enfants nécessiteux. Dans une délibération du premier janvier 1879 : « M. le Maire expose qu'il y a lieu d'employer le Crédit de 60 francs ouvert au budget primitif de 1878 sous le titre de Subvention au Crédit de Secours pour extinction de la mendicité ».

Il démontre en outre que les personnes secourues habituellement sont cette année-ci dans de bien meilleures conditions, et qu'alors il est raisonnable qu'elles reçoivent une moins forte indemnité que les années précédentes. De cette manière il sera permis de secourir un plus grand nombre d'indigents.

Il présente d'autre part qu'un grand nombre d'ouvriers sont dans le besoin, mais comme il faut ménager leur situation, il serait plus honorable de les secourir en leur présentant ce secours comme un salaire. Il serait donc d'avis d'employer ces ouvriers à l'appropriation des chemins ruraux de la commune qui sont dans un état déplorable ».

Le montant de ces aides sociales et les listes des bénéficiaires sont revues à chaque session du conseil municipal.

Les tâches de ce comité vont être de plus en plus importantes :

- 24 novembre 1895 aide médicale gratuite aux frais de la commune.
- Septembre 1896 mention d'un service de médecine gratuite pour les vaccinations demande de pouvoir rester à St Vallier pour la vaccination des nourrices agréées, Anneyron étant trop loin.
- 19 décembre 1930 Subvention communal pour l'émission du timbre antituberculeux.
- 4 février 1953 création d'un service d'hygiène scolaire.
- 15 mai 1955 Transformation du bureau de bienfaisance en bureau d'aide sociale.
- 6 novembre 1955 le conseil municipal demande au gouvernement de reprendre le projet du Statut Général de la Vieillesse Française qui améliorerait l'existence précaire pour les plus de 60 ans... Il demande aux

*élus législatifs départementaux pour que le sort des vieux Français et Françaises soit rendu digne d'une nation reconnaissante envers l'une des générations qui ont maintenu sa grandeur, son honneur, ainsi que ses richesses matérielles et morales...*

Jusqu'à nos jours où les mairies sont appelées à gérer entre autre chose les aides médicales gratuites, les Aides Personnalisées à l'Autonomie etc.

## Le télégraphe et téléphone

L'histoire du télégraphe et du téléphone sont intimement liés.

Un des premiers moyens de communication à longue distance sera le télégraphe. Inventé en 1792 par Claude Chappe le télégraphe optique va



révolutionner les communications. La loi du 29 novembre 1850 étendit le télégraphe électrique c'est-à-dire transmis par des fils, à toute la France. Les services furent ouverts le 1<sup>er</sup> mars 1851 et en janvier 1855 toutes les préfectures étaient reliées à Paris par

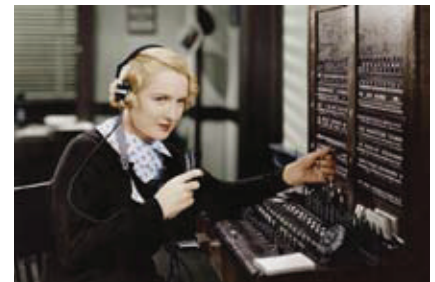


télégraphe électrique. C'est Samuel Morse qui inventera le codage permettant de transmettre les messages.

Le bureau du télégraphe de Saint-Vallier semble être celui auquel nous sommes reliés jusqu'à ce que nous possédions une cabine téléphonique. En effet le 22 janvier 1882 la commune de Laveyron émet à l'unanimité un avis pour que le bureau télégraphique municipal de Saint-Vallier :

- soit transformé en bureau de l'état ce qui aurait pour conséquence « de diminuer les frais de première installation », si notre commune était amenée, dans un avenir plus ou moins proche, à demander à son tour un bureau télégraphique,
- qu'il communique directement avec Valence (meilleures conditions au point de vue de la rapidité des transmissions télégraphiques).

Février 1900 le maire propose de demander le rattachement de la commune de Laveyron **au réseau téléphonique** dont la création sur la Drôme a



été demandée par le Conseil Général. Tous les conseillers n'étant pas d'accord, des renseignements sur le coût de l'opération seront demandés.

Le 9 décembre 1908 : Le conseil municipal reconnaissant l'utilité du téléphone, sollicite le rattachement de la commune au troisième réseau départemental.

A cet effet il prend l'engagement :

- 1) de verser à titre forfaitaire dans la caisse du département la somme de 100 francs pendant trois années consécutives.
- 2) de mettre gratuitement à l'administration le local nécessaire à l'installation de la cabine.
- 3) de rétribuer directement le Gérant du bureau téléphonique ainsi que le Distributeur de télégrammes et avis d'appel.



Jusqu'à les télégrammes arrivaient à Saint Vallier et le 26 décembre 1916 dans une délibération il est fait mention de l'installation du téléphone dans la mairie.



A cette époque les télégrammes transmis par téléphone étaient écrits sur un papier bleu par le postier qui les recevait. Ils étaient portés chez les gens par une personne « le ou la porteur de télégrammes ». Papiers bleus que beaucoup ont redoutés de se voir apporter par le maire ou les gendarmes pendant la grande guerre.

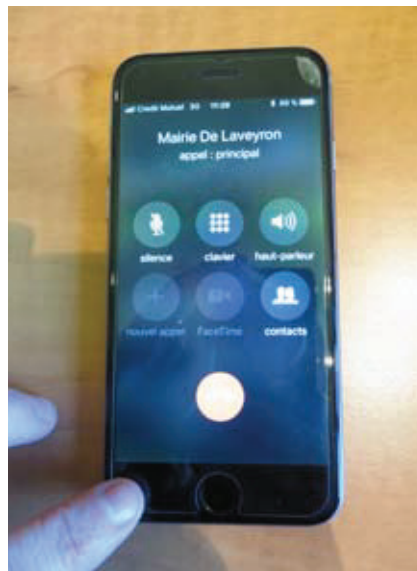
Les services du téléphone et du télégraphe étaient ouverts 7 jours sur 7. Le 29 octobre 1919 le conseil donne l'autorisation de fermeture les dimanches et jours fériés de ces services ainsi que pour la tournée des facteurs.

Le 13 janvier 1929 on parle au conseil du changement de la gérante de la cabine téléphonique : M<sup>me</sup> Béolet épouse Sapet remplace M<sup>me</sup> Dideron démissionnaire, et le 9 novembre 1944 de l'augmentation du traitement du porteur de télégrammes.

Aujourd'hui le service des télégrammes est géré par Orange (ex-France Télécom), et non pas par la Poste « Fini le « petit télégraphiste » qui vient sonner à votre domicile pour vous apporter le précieux bout de papier », c'est par téléphone puis par courrier que vous recevrez votre télégramme. « Le télégramme est encore utilisé car il sert beaucoup de document officiel et de pièce juridique à des entreprises ».

On peut relier à ses administrations les services du courrier. En mai 1892 on parle de l'implantation d'une boîte aux lettres hameau de la Croix des Mailles, justifiée par l'implantation de nombreuses industries et d'une nouvelle organisation de la tournée du facteur.

Le 28 février 1923 il est fait mention d'une deuxième boîte aux lettres à Champblain. Et aujourd'hui on en est là...



## L'eau

Les hommes ont toujours eu besoin d'eau, pour boire, pour se laver, pour cultiver la terre et faire boire les bêtes.

Longtemps les sources et les rivières ont été les seules ressources possibles.

Puis les hommes ont appris à canaliser l'eau. Ce qui ne voulait pas dire pour autant que l'eau arrivait dans chaque maison. Souvent c'était une fontaine au milieu du village, un lavoir, par exemple celui de Beausemlant en septembre 1896, une source comme celle de la Baillée sur notre commune, ou un puits comme celui de l'ancienne mairie ou de la RN7.



Les plus chanceux pouvaient faire des captages pour avoir de l'eau dans la cour chez eux.

La source de la Baillée existe encore aujourd'hui. Autrefois ouverte à tous, certaines de nos anciennes se rappellent y avoir rincé du linge, actuellement une porte fermée à clé en assure la protection.



Elle est néanmoins utilisée par quelques personnes riveraines pour abreuver les bêtes et pour l'arrosage.

Une vraie histoire d'eau : Au village un particulier décide de faire creuser un puits. Il fait appel à un puisatier qui accepte de faire le travail. Aidé par deux ou trois jeunes « acolytes » qui l'aidaient à remonter des seaux de terre et de gravats et surtout à remonter lui-même du fond du trou avec une corde. Il creuse, après la terre vient le rocher, et l'utilisation de la dynamite. Le trou commence à être profond, l'eau commence à arriver, encore deux coups de dynamite et le tour est joué. Il crie aux jeunes restés en haut d'avoir à le remonter rapidement, avant que le cordon destiné à provoquer l'explosion des cartouches ne soit consommé. Pour placer les charges de dynamite il faut creuser des trous à la main au marteau et au burin, c'est donc un peu long. Il enflamme le cordon « Pickford ». Il appelle, mais ses appels restent vains, la corde ne descend pas, le cordon se consume, il « gueule » mais rien ne vient, enfin la corde descend, il l'empoigne, les jeunes le remontent, à peine les pieds par terre l'explosion se produit, un peu plus et il y restait. Les jeunes écervelés, trouvant le temps long, étaient allés un peu plus loin pour admirer un bateau sur le Rhône et avaient oublié leur mission. Tout est bien qui finit bien. Mais vous savez quoi ? le puisatier a refusé de redescendre dans le puits. A savoir que ce puits existe toujours.

Contrairement à d'autres services publics, la gestion de l'eau n'a jamais été centralisée en France. La révolution de 1789 l'a confiée à l'échelon territorial le plus proche du public ; la commune, qui a été responsable de l'approvisionnement en eau potable puis de l'assainissement (Ref. internet). Ceci devait à l'époque concerner surtout les grandes agglomérations. Les conseils municipaux des petites villes, et des villages, géraient essentiellement l'entretien des points d'eaux publics sur leur territoires.

L'eau utilisée par les gens chez eux était rejetée sur la voie publique. Le 13 février 1895 le conseil décide de faire des égouts couverts dans la traversée de la Croix des Mailles. Actuellement encore on continue d'enterrer des tuyaux.

*Le 28 décembre 1898 M. Villard donne connaissance à ses collègues que la commune de Saint Vallier est en insuffisance pour se rendre concessionnaire des eaux de source de Claveyson pour son alimentation et propose de demander à St Vallier de ne point s'opposer à des souscriptions qui pourraient se produire de la part des habitants de Laveyron et d'autoriser l'entrepreneur à provoquer les dites souscriptions.*

En dehors des mentions de pompes et de puits dans la cour des différentes écoles nous ne trouvons plus aucune délibération traitant d'adduction d'eau potable.

C'est en juin 1947 qu'un projet d'adduction d'eau potable est remis au goût du jour.

Le 2 août 1947 constitution d'un syndicat d'alimentation en eau potable : le Syndicat des eaux de la Valloire. Il devra étudier le projet d'alimentation collectif des communes qui désiraient adhérer au syndicat...

Le 12 juin 1948 le Syndicat lance un emprunt pour réalisation les travaux. Cet emprunt devrait être remboursé par les recettes de celui-ci. Dans l'hypothèse où le prix de l'eau ne suffirait pas à couvrir les remboursements c'est la commune qui devra y pourvoir.

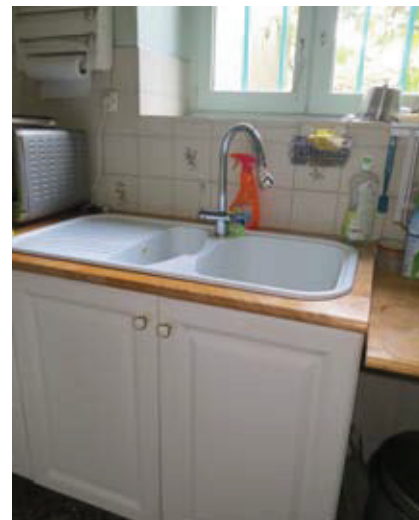
Les travaux d'adduction d'eau potable prévus par le syndicat seront réalisés en plusieurs tranches. Ce n'est qu'en août 1954, lors de la réalisation de la quatrième tranche des eaux de la Valloire, que la commune de Laveyron est sollicitée pour accepter le financement du début de la mise en place du réseau. La part de Laveyron se montait à 43 495 francs. Il y aura d'autres tranches après celle-ci qui concerneront la commune, sans doute les maisons isolées ou en dehors des voies principales de communication.

En avril 1955 une proposition est faite par le syndicat pour la vente de l'eau auprès des usagers.

En mars 1956 l'emprunt auprès des particuliers n'ayant pas donné le montant espéré, la commune doit revoir sa participation à la hausse.

Enfin en juillet 1957 les branchements de particuliers peuvent se faire sur la « canalisation publique de distribution

d'eau ». La mairie étudie le projet d'installation de l'eau à l'école publique, son logement et à la Mairie. Ceci sera réalisé en octobre 1957.



L'eau est toujours au cœur des priorités de la municipalité que ce soit pour sa qualité ou sa distribution.

## L'électricité

Avant l'avènement de la Fée Electricité on s'éclairait à la chandelle, à la lampe à huile, plus tard au gaz de ville ou acétylène. Les machines longtemps muent à bras d'hommes profitent de l'arrivée de la vapeur.

C'est seulement à partir de 1870 que les expériences et les études tentées en Amérique et en France commencent à porter leurs fruits.

Dès 1882 Thomas Edison installe, dans le quartier de Wall Street à New York, un réseau pour distribuer l'électricité à la manière du gaz, à partir d'une station centrale de forte puissance. Des câbles souterrains acheminent le courant dans le quartier avec fusibles de protection, interrupteurs, et compteur chez l'abonné. L'électricité devient un bien de consommation d'abord pour des bureaux, des banques ou des magasins, puis pour des particuliers.

A Paris, après le terrible incendie de l'Opéra Comique provoqué en 1887 par l'éclairage au gaz, les électriciens obtiennent l'interdiction du gaz dans les salles de spectacle. Ils installent leurs dynamos dans les caves d'un nombre croissant de bâtiments.



Mais le développement de l'éclairage électrique domestique ne commence à Paris que dans les années 1890, avec l'implantation des usines centrales alimentant des réseaux de distribution.

C'est à l'Exposition Universelle de 1900 que l'on pourra voir ce que l'électricité nous apportera par la suite. L'électrification du territoire français est effectuée au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : de 7 000 communes électrifiées en 1919, elles sont 36 528 à l'être en 1938.

Les réseaux appartiennent à la collectivité, ce sont des biens non cessibles. La loi du 15 juin 1906 a confié aux communes la responsabilité d'organiser au niveau local le service public de la distribution de l'électricité et du gaz.

Le 12 juin 1912 le conseil vote le prolongement de la ligne électrique de Saint Vallier pour mettre l'éclairage public à la Croix des Mailles à la charge de la commune.

Le 5 décembre 1923 pour le projet **d'électrification** de la commune, le maire demande l'autorisation d'adresser à M. le ministre de l'agriculture, une demande de vouloir bien accorder à la commune le concours du Génie Rural pour l'étude gratuite du réseau de distribution, et une subvention pour l'exécution des travaux.

Le préfet donne son accord pour que le génie rural propose et surveille les travaux. Il propose au conseil d'étudier la question financière.

Le conseil ... autorise un emprunt intérieur et nomme M. Beolet adjoint, Mrs. Trollat et Sibert conseillers municipaux, membres de la commission chargée de recueillir les adhésions.

Le 15 février 1924 le conseil accepte la proposition d'installation du réseau sur la commune par la Société L'Énergie Industrielle, réseau de la Drôme à Montélimar qui en gérait l'installation. Puis le 25 février 1924 vote de l'emprunt communal et de l'imposition nécessaires relatifs à l'Electri-

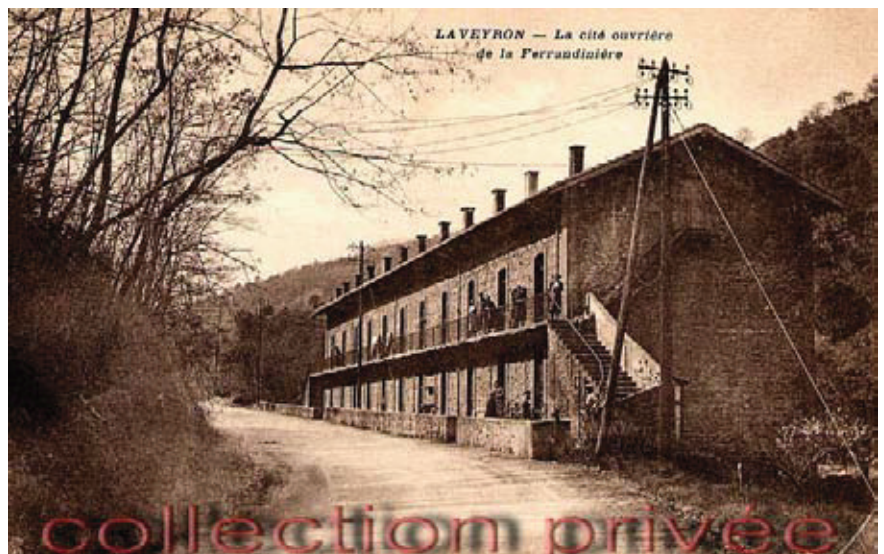
fication de la commune pour une somme de 34 000 francs réparti de la façon suivante : 1<sup>er</sup> un emprunt de 20 000 francs auprès de divers particuliers constitués de 40 obligations de 500 francs, intérêts 6%, remboursables par voie de tirage au sort en 20 ans... 2<sup>e</sup> une imposition extraordinaire recouvrable en 20 ans ... Chaque année il sera remboursé deux obligations et si les disponibilités le permettent il serait remboursé un nombre plus élevé... ce qui fut fait. On trouve le 25 février 1925 remboursement de deux obligations tirées au sort n°27 et 32, même chose le 12 juin 1927 n°34 et 38, et le 1<sup>er</sup> octobre 1939 le remboursement des dernières obligations.

Dans la même séance le conseil accepte la proposition d'installation du réseau sur la commune par la Société L'Énergie Industrielle, réseau de la Drôme à Montélimar qui en gérait l'installation.

Le 7 juin 1924 le conseil acte la traversée de la ligne à haute tension destinée à assurer l'éclairage de la Croix



Transformateur électrique toujours au même endroit



des Mailles Champblain, Plançonnet et Bancel. Et le 2 juillet l'implantation du transformateur situé à côté de l'école est votée.

En janvier 1926 une extension du réseau est programmée et en novembre, on déclare la fin des travaux d'électrification de la commune. Mais après un projet d'extension du réseau d'électrification rurale qui se fera en trois tronçons, Laveyron fera partie du deuxième. En décembre 1962 alors qu'on procède à un renforcement et à l'extension du réseau électrique de la Croix des Mailles, il existe encore des habitations qui n'ont pas d'éclairage.

Entre toutes ces phases de travaux de nombreux contrats avec des fournisseurs d'énergie ont été passés : la Société des Forces Motrices du Vercors, la Société-Hydroélectrique de Lyon l'EDF...

A travers cet article nous avons pu mesurer l'impact des avancées des nouvelles technologies et inventions sur notre mode de vie. Si cette évolution nous a permis de vivre mieux nous avons le devoir, aujourd'hui, de rester vigilant quand à l'utilisation de nos ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables :

**« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».**

Saint Exupéry